

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du jeudi 25 juin 2020**



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents :

Secrétaire : Valérie BENOIT

Pour permettre de respecter les distances de sécurité, la séance du Conseil Municipal se déroule à la salle du Vernois.

La séance est ouverte à 19 heures.

## Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

## Vote du taux d'imposition

Après présentation des projets engagés par la commune ainsi que des dépenses de fonctionnement, et considérant les frais engagés liés à l'épidémie de Covid 19, le Conseil Municipal, propose les taux d'imposition suivants :

Bâti : 11,17 %

Non bâti : 44,28 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces nouveaux taux d'imposition.

## Règlement périscolaire 2020/2021

Les dossiers d'inscription relatifs au service périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 vont être adressés par mail aux parents le lundi 29 juin. Après quelques modifications, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le nouveau règlement.

## Tarif périscolaire

Les référents de la commission périscolaire présentent les tarifs actuels, ainsi que les propositions de nouveaux tarifs. Considérant le déficit financier du service (environ 30 000 €), et la volonté de ne pas plus creuser l'écart, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs ci-dessous, et s'engage à mettre en place une réflexion et de nouveaux outils afin de gérer au plus juste ce poste.

<b>Accueil périscolaire matin et soir</b>				
Quotient familial	revenu imposable annuel	1 enfant	2 enfants	3 enfants
		tarif à l'heure		
Q1	de 0 à 14 904€	1.20 €	1.10 €	1.00 €
Q2	de 14 905 à 30 231€	1.75 €	1.65 €	1.55 €
Q3	de 30 232 à 46 490 €	2.28 €	2.18 €	2.08 €
Q4	A partir de 46 491 €	2.65 €	2.55 €	2.45 €

<b>Périscolaire + repas</b>				
Quotient familial	revenu imposable annuel	1 enfant	2 enfants	3 enfants
		tarif à l'heure		
Q1	de 0 à 14 904€	3.68 €	3.33 €	3.13 €
Q2	de 14 905 à 30 231€	4.21 €	3.99 €	3.79 €
Q3	de 30 232 à 46 490 €	4.95 €	4.68 €	4.50 €
Q4	A partir de 46 491 €	5.13 €	5.04 €	4.81 €

## Recrutement agents contractuels et vacataires pour convention 2S2C et rentrée de septembre

La commune a mis en place la convention 2S2C afin de proposer une solution de garde aux parents des enfants non accueillis à l'école (excepté PS et MS), la semaine du 15 au 19 juin. Deux personnes ont été recrutées. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de les rémunérer à l'échelon 6, pour 25h30 pour la première personne, et pour 101 heures pour la seconde personne qui, depuis la réouverture de l'école, effectue un remplacement au poste d'adjointe d'animation.

Deux personnes employées au service périscolaire lors de pause méridienne ne reviendront pas en septembre. Le conseil municipal décide à l'unanimité de la recherche de deux personnes pour remplacer ces dernières, sur une base de 8h hebdomadaires, ainsi que la recherche de 2 vacataires pour pallier aux besoins ponctuels.

## Commissions communauté de communes

Le conseil municipal désigne les représentants suivants :

Finances et Ressources Humaines : Gilles BUFFET

Base de Loisirs : Olivier BERNARD

Culture, Communication et École de Musique : Myriam CHABRAT

Enfance et Jeunesse : Karine CHAULET et Valérie BENOIT

Infrastructures, Urbanisme et Eau : Valérie BENOIT et Yannick IVAIN DEBOUCHAUD

Filières Environnementales, Mobilité, Économie, Énergies et Transition Énergétique : Adeline BERNIER, Cédric LEVE et Claude GUICHET

SCOT : Claude GUICHET

CLECT : Claude GUICHET

SMICTOM : Myriam CHABRAT et Florence MIELLE

## Référent RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

La commune doit se doter d'un référent RGPD, Valérie BENOIT est désignée.

## Devis ONF + Matériel école + ordinateur classe supplémentaire

ONF : A la demande de la commune, un devis a été diligenté auprès de l'ONF afin de réaliser du broyage et des plantations. Ce devis s'élève 13 716,22 € HT. Considérant ne pas avoir tous les éléments en main, notamment budgétaire, concernant cette dépense, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner le vote relatif à cette dépense.

Matériel école + ordinateur : Dans le cadre de l'extension de l'école communale, et de l'installation d'un bâtiment temporaire, la commune doit acquérir du mobilier, et ce d'autant plus qu'une ouverture de classe est prévue à la rentrée 2020. Un devis pour des tables, bureau, chaise a été fait par la société MANUTAN pour un montant de 2 087,18 € TTC.

Un ordinateur sera également acquis auprès de QPC Informatique pour un montant de 1 079,10 € TTC.

Ces devis sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

## Remboursement de frais

Une adjointe a acheté, à la demande de la Directrice du périscolaire, un thermomètre frontal à 65 euros. Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement de ce dernier.

## Questions diverses

Accueil périscolaire période COVID : Pour la période du 08 juin au 03 Juillet 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de facturer l'accueil périscolaire à la demi-heure et ce uniquement sur la tranche 17h30-18h00.

Vélo route : Des travaux sont prévus sur la route communale allant à Vaux sur Crosne. Elle sera fermée à la circulation 2 à 3 semaines courant septembre (dates inconnues pour le moment).

Le Conseil autorise à l'unanimité le Conseil Départemental à réaliser ces travaux.

Domage Ouvrage : Dans le cadre des travaux à venir pour l'extension du groupe scolaire, la commune va demander des devis à plusieurs assureurs afin de pouvoir bénéficier du meilleur tarif.

Aire de jeux : Considérant l'allègement des règles sanitaires, le Conseil Municipal décide d'autoriser à nouveau l'accès à l'aire de jeu situé derrière l'école, ainsi que le terrain de tennis.

### Logements communaux :

Deux logements communaux vont être disponibles :

- ❖ **Studio** de 23 m<sup>2</sup>, 303 € de loyer mensuel et 100 € par an de charges locatives. Il sera libre au 1er août 2020.
- ❖ **F1** de 46 m<sup>2</sup>, 388 € de loyer mensuel et 140 € par an de charges locatives. Il sera libre au 1er septembre.

Les candidatures sont à adresser à la mairie au plus tard le 15 juillet 2020.

La séance se termine à 22 h 30.

## INFOS DIVERSES

La **Préfecture de Côte d'Or** a émis un arrêté limitant l'usage de l'eau jusqu'à nouvel ordre.

- Interdiction de laver les véhicules à domicile
- Interdiction d'arroser les pelouses
- Interdiction d'arroser les potagers, les plantations et massifs fleuris entre 10h00 et 19h00
- Interdiction de remplir les piscines privées



Tu as entre 5 et 11 ans, **FILLE** ou **GARÇON**, viens t'amuser durant tes vacances avec le Football Club de Remilly !!!

#### Activités ludiques et footballistiques

(ouvert à toutes et tous)

Du 8 juillet au 26 août

Tous les Mercredis

Début : 18h / Fin : 19h30

Au Stade de Remilly



RENSEIGNEMENTS au 0626899271

Attestation du tuteur légal, autorisant l'enfant à participer aux activités ANIMA FOOT

Le **Football Club de Remilly sur Tille** organise, du 8 juillet au 26 août « ANIMA FOOT », pour les enfants de 5 à 11 ans, fille et garçon, tous les mercredis de 18h à 19h30 au stade municipal. Renseignements auprès de Julien CAILLET, Président, au 06.26.89.92.71.